

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE KRAUTERGERSHEIM

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Sélestat-Erstein**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal****Séance du 9 mai 2023**

Sous la présidence de M. René HOELT, Maire.

Nombre de conseillers
élus : 19

Secrétaire de séance : M. Régis MEYER

Conseillers en fonction : 18

Membres présents : Mmes et MM. Valérie BENTZ, Jean-Michel CHALON, Monique DELL, Marie Hélène GOEPP, Gaël GREULICH, René HOELT, Denis LEHMANN, Didier MEYER, Régis MEYER, Damien PFLEGER, Alice REIBEL, Bernard STOEFFLER, Thierry STOEFFLER, Corinne WEBER.

Conseillers présents : 14

Membres absents excusés : Mmes et M. Nicolas GUTH, Françoise KOELL, Carole PEYNET, Caroline WAGENTRUTZ.

Conseillers absents : 4

Monsieur le Maire a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.**Délibération n° COMM20230604****Objet : Avenant à la Convention avec l'Association « Nature Ried » section locale pour mise à disposition gratuite de deux parcelles au lieudit « Hattermatt »**

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 13 mars 2012, le Conseil Municipal avait décidé de mettre en place une convention avec l'Association « Nature Ried » section locale de Krautergersheim, pour la mise à disposition de deux parcelles de terrain lieudit « Hattermatt ». Une convention avait été signée précisant les modalités de cette mise à disposition.

M. le Maire expose ensuite que dans le cadre du suivi écologique des mesures compensatoires au lieudit « Hattermatt », il a été demandé de cadrer le mode de gestion adéquat sur la prairie concernée.

Un avenant à la convention initiale est donc proposé précisant :

« La réalisation de deux fauches annuelles avec exportation du produit, associé à l'arrêt total de toute fumure. Une zone non fauchée sur environ 5% de la surface assurera un refuge pour la faune. Cette dernière devra cependant être déplacée chaque année afin de ne pas conduire à la dégradation d'une partie de la zone. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Approuve l'avenant n° 1 à la convention pour la mise à disposition de deux parcelles de terrain lieudit « Hattermatt » joint à la présente délibération,
- Autorise le Maire à le signer.

(suivent les signatures)

Pour extrait conforme,
Krautergersheim, le 15 mai 2023

Le Maire, René HOELT

